



# Conseil économique et social

Distr. générale  
10 février 1998  
Français  
Original: anglais

## Commission du développement durable

Sixième session  
20 avril-1er mai 1998

### Approches stratégiques de la gestion des eaux douces

#### Rapport du Secrétaire général

##### Additif

#### Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur les approches stratégiques de la gestion des eaux douces (Harare, 27-30 janvier 1998)

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-6	2
II. Approches stratégiques de la gestion des eaux douces : choix succinct soumis à l'examen de la Commission du développement durable et des décideurs .....	7-14	2
III. Principales recommandations visant l'adoption d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau douce .....	15-40	4
A. Généralités .....	15-17	4
B. Renforcement des capacités .....	18	4
C. Gestion de l'information .....	19-20	4
D. Environnement et développement .....	21-23	4
E. Économie et finance .....	24-28	5
F. Participation et institutions .....	29-33	5
G. Coopération internationale .....	34-40	6
IV. Conclusion .....	41-42	6



## I. Introduction

1. Organisée par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, la réunion du Groupe d'experts sur les approches stratégiques de la gestion des eaux douces (Harare, 27-30 janvier 1998) a été accueillie par le Gouvernement zimbabwéen. Elle avait pour principal objectif de permettre aux experts de participer au débat sur les «approches stratégiques de la gestion des eaux douces» que tiendront le Groupe de travail spécial intersessions de la Commission du développement durable (New York, 23-27 février 1998) et la Commission elle-même, à sa sixième session (New York, 20 avril-1er mai 1998).

2. La réunion était coprésidée par MM. Robert Ainscow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Sibekile Mtetwa (Zimbabwe). À la séance d'ouverture, Mme Joyce Mujuru, Ministre des ressources rurales et de la mise en valeur des ressources en eau du Zimbabwe, a fait une déclaration au nom du pays hôte. Ont participé à cette réunion plus de 170 experts de pays développés, de pays en développement et de pays à économie en transition, d'organisations internationales apparentées ou non au système des Nations Unies ainsi que d'organisations non gouvernementales et des grands groupes de la société civile.

3. Outre les séances plénières, quatre groupes de travail se sont réunis pour examiner de plus près certains points particuliers de l'ordre du jour : groupe I (L'eau, ressource cruciale pour le développement durable); groupe II (Écosystèmes d'eau douce et qualité de l'eau); groupe III (Questions économiques et financières); et groupe IV (Participation et institutions nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau). Les travaux de chaque groupe ont été conduits par deux animateurs : groupe I, M. James Bruce (Canada) et Mme Krishna Singh (Inde); groupe II, M. Ingvar Andersson (Suède) et M. Armando Bertranou (Argentine); groupe III, M. Torkil Jonch-Clausen (Danemark) et M. Sékou Touré (Côte d'Ivoire); groupe IV, M. Mohammed Jellali (Maroc) et M. Jean-Claude Vial (France).

4. Les participants ont pris note d'un certain nombre d'activités régionales et internationales récentes ou prochaines ayant trait aux ressources en eau douce, en particulier l'adoption de la Déclaration du Cap en décembre 1997 et les préparatifs de la réunion ministérielle sur les ressources en eau et le développement durable qui se tiendra à Paris en mars 1998.

5. Les participants ont remercié le Gouvernement et le peuple zimbabwéens pour avoir accueilli la réunion et pour l'hospitalité dont ils ont bénéficié. Ils ont également exprimé leur gratitude aux bailleurs de fonds de la réunion (Danemark,

France, Irlande, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) et à la Commission européenne.

6. Le rapport de la réunion est présenté sous forme d'un résumé des coprésidents, élaboré en collaboration avec les animateurs des groupes de travail. Il contient un bilan global de la réunion et les principales conclusions arrêtées à l'issue des travaux. Outre le résumé des coprésidents, le rapport intégral de la réunion contient également les rapports des quatre groupes de travail qui présentent de manière plus détaillée les principales recommandations et propositions avancées par les experts quant aux mesures à prendre aux niveaux local, national et international pour accélérer la mise en oeuvre du chapitre 18 et des autres dispositions relatives à l'eau d'Action 21. Étant donné que certaines propositions et recommandations contenues dans le rapport n'ont pas nécessairement fait l'unanimité parmi les participants, on pourrait avoir à les examiner plus avant, en particulier dans le cadre de la concertation sur les approches stratégiques de la gestion des eaux douces, sous les auspices de la Commission du développement durable.

## II. Approches stratégiques de la gestion des eaux douces : choix succinct soumis à l'examen de la Commission du développement durable et des décideurs

7. Les arguments en faveur du développement durable et les liens entre développement et environnement ont été clairement exposés dans Action 21. Toute action concernant les eaux douces est nécessairement fondée sur les propositions précises figurant au chapitre 18 et les autres dispositions connexes. Depuis 1992, certains pays ont adopté des approches intégrées en matière de gestion des eaux douces, qui s'inspirent des mesures recommandées aux niveaux national et local. Dans nombre de domaines évoqués ici, on continue d'avancer dans la voie tracée par Action 21. Mais il y en a d'autres où l'évolution constante de la situation sociale et de l'environnement nécessite encore l'adoption de mesures stratégiques répondant aux préoccupations fondamentales que sont la lutte contre la pauvreté, la santé publique, la sécurité alimentaire et la production d'énergie.

8. La demande d'eau douce est fonction de l'accroissement de la population et des besoins sectoriels, pour la consommation et d'autres utilisations : agriculture (irrigation et drainage), alimentation en eau des ménages et assainissement, industrie, production d'énergie, protection de l'environnement, services collectifs et tourisme. Or, la demande acquiert

un caractère plus complexe du fait de l'évolution des modes de consommation dus à l'industrialisation, à l'exode rural, aux migrations et aux utilisations non comptabilisées, alors que les ressources sont manifestement limitées et variables. Il est de plus en plus évident qu'une demande d'eau sans précédent entraîne une détérioration continue de la base de ressources et renforce la concurrence pour l'eau de qualité. Les pressions qui s'exercent ainsi ont des composantes qui se répartissent de manière inégale dans le temps et dans l'espace.

9. On a des raisons de penser que des améliorations ont été apportées à certains aspects de la gestion des ressources en eau douce depuis 1992. La qualité de l'eau s'est considérablement améliorée dans certains bassins hydrographiques où la population n'a cessé de faire pression pour que des mesures soient prises. La baisse des déversements de substances toxiques a permis de réduire les risques pour la santé publique et d'améliorer l'habitat des poissons et de la faune dans certains bassins hydrographiques. Grâce aux nouvelles technologies et à la gestion de la demande, l'eau est plus rationnellement utilisée pour l'irrigation, l'industrie et les services de distribution municipaux. La conservation des sols et de l'eau ayant progressé grâce à la mise en place de liens explicites entre la gestion de l'eau et les politiques foncières et forestières, un coup d'arrêt a été donné à la dégradation des sols dans les paysages vulnérables. Dans plusieurs pays en développement, les institutions de gestion intégrée de l'eau ont été renforcées en même temps qu'on y adoptait ou perfectionnait une politique de l'eau, des systèmes d'information et des plans d'action qui ont permis de rendre plus rationnelle l'utilisation de l'eau, d'améliorer la qualité et de protéger les écosystèmes connexes. Les pays industrialisés remplacent leurs politiques et leurs cadres réglementaires dépassés à mesure qu'évoluent les circonstances et la situation socioéconomique. Plusieurs initiatives visant une gestion globale et participative de bassins hydrographiques, y compris de bassins internationaux, prennent la relève des solutions purement administratives et techniques. Il s'est créé des réseaux internationaux d'appui à la gestion intégrée des ressources en eau.

10. Cependant, si l'on a beaucoup appris, les progrès réalisés dans l'ensemble n'ont été ni assez marqués ni assez étendus pour freiner la tendance générale à la pénurie croissante, à la détérioration de la qualité et à la montée des agressions subies par les écosystèmes d'eau douce. Ces constatations prêchent en faveur de l'incorporation des approches intégrées de gestion des eaux douces aux orientations économiques des pays, où elles seraient un élément essentiel des politiques de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Cela permettrait d'accroître la productivité

socioéconomique et de sauvegarder l'intégrité de l'environnement.

11. La gestion intégrée des ressources en eau, inscrite dans les politiques économiques nationales, est le seul moyen d'assurer une répartition rationnelle et équitable des ressources en eau et de promouvoir ainsi le développement économique durable, en luttant contre la pauvreté. La démarche intégrée, en matière de gestion écologiquement viable des ressources en eau, est également indispensable pour protéger les écosystèmes d'eau douce, la qualité de l'eau et la santé des populations. Parallèlement, la réussite de la gestion intégrée des ressources en eau est fonction de la viabilité financière du secteur de l'eau et du respect des principes du partage des coûts et de l'accès garanti des pauvres aux ressources. Pour être efficace, elle devrait également s'accompagner d'un renforcement des capacités institutionnelles et du cadre juridique, d'une mise en valeur des ressources humaines et d'approches participatives. Pour concevoir de manière stratégique la gestion intégrée des eaux douces, on est amené à prendre en compte une série d'éléments essentiels où se retrouvent toutes les parties concernées, dont les préoccupations socioéconomiques et écologiques ont pour dénominateur commun l'eau douce.

12. En raison de la diversité des conditions physiques et socioéconomiques, la plupart des décisions et des mesures visant l'eau sont prises aux niveaux local, provincial et national. Cependant, les mesures locales peuvent avoir des conséquences à l'échelle du pays, voire de la région, dans d'autres domaines liés à la gestion des ressources naturelles.

13. Il reste certes beaucoup à faire, mais l'approche intégrée constitue la voie à suivre car elle permet de satisfaire des demandes antagoniques avec des ressources en baisse, et offre un cadre où opérer des choix difficiles et prendre des mesures opérationnelles efficaces. Elle est utile pour tous les pays et à tous les niveaux de développement.

14. Les experts ont estimé que la mise en valeur durable des ressources en eau douce se heurtera à de nombreuses difficultés, mais que malgré les graves préoccupations que suscite actuellement la pénurie de ressources en eau douce et la dégradation de leur qualité dans une grande partie du monde, il n'y a pas là nécessairement une entrave au développement durable et au bien-être des populations. Si l'on prend dès maintenant des mesures vigoureuses en faveur d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau douce, cela permettra d'éviter des crises graves de conséquences régionales, voire mondiales. On trouvera ci-après les principales recommandations avancées pour ce faire.

### III.

## Principales recommandations visant l'adoption d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau douce

### A. Généralités

#### Durabilité

15. Il faut faire admettre que l'eau est un bien social et économique jouant un rôle décisif dans la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la protection des écosystèmes. L'approche intégrée de la gestion des ressources en eau douce doit s'inscrire dans la durabilité si l'on veut préserver et étendre les avantages tirés des systèmes naturels des eaux douces.

#### Politique et gestion intégrée de l'eau

16. Comme il a été recommandé dans l'Action 21, tous les pays doivent élaborer des politiques nationales, voire provinciales relatives à l'eau, et les revoir continuellement en fonction de l'évolution de la situation. Ce processus exige une approche intégrée en matière de planification, de répartition, de mise en valeur et de gestion des ressources en eau douce au niveau des bassins hydrographiques et des aquifères. L'unité de gestion de base devrait y être constituée par les bassins hydrographiques et les aquifères.

#### Gestion des ressources

17. La demande et l'affectation des ressources en eau sont à gérer selon les principes de l'équité et de l'utilisation rationnelle, afin de favoriser le développement durable (santé, satisfaction des besoins fondamentaux de la population, sécurité alimentaire et protection de l'environnement).

### B. Renforcement des capacités

18. Pour mettre en oeuvre une approche intégrée, il faut renforcer considérablement les capacités institutionnelles et humaines au niveau national, mais surtout local, car la formation d'entrepreneurs locaux est déterminante pour la mise en oeuvre des mesures arrêtées. Il convient également de promouvoir l'application de techniques et de connaissances autochtones parallèlement au transfert de technologies appropriées.

### C. Gestion de l'information

#### Gestion de l'information

19. Il faudra financer, mettre en place et gérer des systèmes efficaces de collecte et de diffusion de données, de gestion de l'information et de recherche en vue de jeter des bases solides pour l'élaboration de politiques, la prise de décisions en matière de planification et d'investissement, et la gestion opérationnelle des ressources en eau douce. Il faudra donner constamment la priorité à la collecte des données sur les ressources en eau douce et les aspects socioéconomiques et environnementaux connexes sur lesquels se fondent la prise des décisions, la planification, la gestion et le suivi.

#### Indicateurs de progrès

20. Les gouvernements auront à adopter, faire calculer et suivre des indicateurs nationaux des progrès réalisés vers la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que des objectifs en matière de qualité de l'eau, en tenant compte pour ce faire des travaux de la Commission du développement durable.

### D. Environnement et développement

#### Intégration des écosystèmes

21. La préservation des ressources en eau douce et des écosystèmes qui en dépendent est décisive pour le développement durable. Ces écosystèmes font figure d'utilisateur, de régulateurs des eaux et de pourvoyeurs de ressources liées à l'eau douce, y compris les ressources halieutiques. Il faut donc que la planification, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau dans le cadre des systèmes de bassins hydrographiques et d'aquifères soient de plus en plus axées sur les écosystèmes.

#### Interactions humaines avec l'environnement

22. Il faut veiller à ce qu'il y ait des systèmes locaux et nationaux efficaces capables de faire en sorte que les interactions entre les activités humaines et le fonctionnement écologique des systèmes d'eau douce soient productives et durables et de réduire les impacts en aval, notamment sur les milieux estuariens et marins, ainsi que les pertes dues à la sécheresse et aux crues.

#### Qualité de l'eau et assainissement respectueux de l'environnement

23. Il faut préserver la qualité de l'eau car il y va de la santé humaine, des utilisations productives de l'eau et de la protection des écosystèmes d'eau douce. Cela nécessite des mesures telles que des programmes d'assainissement, qui ont manifestement été négligés, les insuffisances de l'assainissement étant la principale cause de maladies dans les pays en développement.

## **E. Économie et finance**

### **Économie**

24. La planification et la gestion des ressources en eau doivent être intégrées à l'économie nationale étant donné le rôle essentiel que joue l'eau dans la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et le fonctionnement des écosystèmes et compte tenu des conditions particulières qui caractérisent les secteurs non monétarisés de l'économie.

### **Répartition**

25. Il faut considérer l'eau comme une ressource vulnérable en quantité finie, et comme un bien social et économique, et évaluer les coûts-avantages sociaux, économiques et écologiques de différentes répartitions possibles. On se fondera utilement pour cela sur divers instruments d'analyse économique afin de décider en connaissance de cause.

### **Responsabilisation**

26. La gestion des ressources en eau doit respecter des impératifs d'efficacité, de transparence et de responsabilisation faute de quoi la gestion financière ne saurait être viable.

### **Prise en charge des coûts**

27. Pour que l'approvisionnement en eau soit viable, l'intégralité des coûts doit être couverte. Certains pays pourront juger souhaitables des subventions à des groupes particuliers, généralement les plus démunis. Dans toute la mesure du possible, le montant des subventions et les bénéficiaires sont à déterminer dans la transparence. Il faut fournir des informations sur les indicateurs de rendement, les procédures de passation de marchés, la tarification, les estimations des coûts, les recettes et les subventions afin de faire respecter la transparence et l'obligation de rendre des comptes, de maintenir la confiance et d'améliorer les possibilités d'investissement dans le secteur.

### **Ressources financières**

28. La poursuite des objectifs plus larges de développement économique et social durable, en particulier pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté, oblige à mobiliser davantage de ressources financières pour la mise en valeur durable des ressources en eau douce. À cet égard, il sera utile, pour mobiliser des ressources financières supplémentaires de sources nationales et internationales, tant publiques que privées, de prouver que les ressources financières existantes sont utilisées au mieux.

## **F. Participation et institutions**

### **Participation**

29. La gestion des ressources en eau douce devrait se faire en participation et tenir compte des valeurs sociales et économiques de l'eau douce et des écosystèmes qui en dépendent. Les programmes de sensibilisation, en particulier à l'intention des jeunes, sont fort utiles à cet égard. Il importe qu'à tous les niveaux, tous les intéressés participent dans la transparence à la prise des décisions, à la planification et à la gestion par une réflexion allant de la base vers le sommet et vice versa.

### **Cadre législatif et réglementaire**

30. Il faudrait mettre en place un cadre législatif et réglementaire propice aux stratégies de gestion intégrée des ressources en eau, et assorti des moyens voulus pour que la législation soit appliquée et la réglementation respectée. On encouragerait ainsi les investissements du secteur privé et la participation de prestataires de services locaux.

### **Développement institutionnel**

31. Il faut concevoir et adapter les institutions de telle sorte qu'elles pratiquent de manière complémentaire l'analyse des politiques et la gestion intégrée des ressources en eau dans des situations écologiques et socioéconomiques déterminées. Le rôle de l'État doit être clairement défini, en faisant bien le départ entre les fonctions de contrôle et d'élaboration de normes et de réglementations, d'une part, et celles de gestion directe et de fourniture de services, de l'autre, et en différenciant à tous les niveaux le rôle de l'État de celui du secteur privé et des autres parties prenantes.

### **Partenariat**

32. Il faudrait encourager l'instauration de conditions propices, favorisant par des mécanismes appropriés le partenariat entre les organisations publiques, privées et communautaires, les collectivités locales, les organisations

non gouvernementales et tous les protagonistes publics et privés.

#### **Renforcement du rôle des femmes**

33. Les femmes devraient participer, sur un pied d'égalité, à la gestion des ressources en eau aux niveaux local, national et international.

### **G. Coopération internationale**

#### **Appui à l'action nationale**

34. La coopération internationale et les partenariats épaulant les mesures nationales sont essentiels au développement durable, en particulier dans le secteur de l'eau. Il s'agit de mobiliser et de fournir des ressources financières nouvelles et supplémentaires pour les pays en développement, comme indiqué dans l'Action 21, et d'étoffer la coopération internationale dans des domaines tels que le renforcement des capacités, le transfert de technologies, la recherche, et l'échange d'informations.

#### **Promotion d'une démarche commune**

35. Le système des Nations Unies devrait s'attacher à harmoniser, aux niveaux international et national, les recommandations faites aux pays en vue de l'adoption de stratégies de gestion intégrée des ressources en eau.

#### **Échange d'informations**

36. Les gouvernements devraient encourager l'échange et la diffusion d'informations cruciales en utilisant davantage Internet et d'autres moyens modernes de communication.

#### **Dialogue entre donateurs et bénéficiaires**

37. Les gouvernements et la communauté internationale auront à renforcer les mécanismes de consultation développant la concertation entre donateurs et bénéficiaires en vue de mobiliser des ressources financières bien ciblées, prévisibles et correspondant aux plans d'action nationaux, l'accent étant mis en particulier sur une gestion intégrée des ressources en eau qui privilégie les besoins des communautés les plus démunies.

#### **Consultations régionales sur la planification préalable à la sécheresse et aux crues**

38. Il faut mettre en place ou renforcer les mécanismes de consultation régionale sur la planification préalable à la sécheresse et aux crues, les systèmes d'alerte rapide et les

plans d'atténuation des dégâts des catastrophes aux niveaux local et national, et à l'échelon régional des fonds d'urgence et/ou des programmes d'assurance collective. Au niveau international, il faudra continuer à appuyer ces activités après la fin de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (1999).

#### **Cours d'eau internationaux**

39. Les États riverains sont encouragés à coopérer sur les questions relatives aux ressources en eau transfrontières en s'inspirant des principes conventionnels, des arrangements, des instruments et des programmes d'action existants et en tenant compte des intérêts de toutes les parties intéressées. Il peut y avoir lieu, si les États concernés en font la demande commune, d'appuyer ces efforts par une coopération internationale.

#### **Conventions et programmes d'action internationaux visant les ressources en eau**

40. Dans l'élaboration et l'application des politiques et des programmes de gestion intégrée des ressources en eau, il faut prévoir des mesures visant à mettre en oeuvre les conventions et programmes d'action relatifs aux ressources en eau douce, en particulier la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la désertification, la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention relative aux zones humides (Convention de Ramsar) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

### **IV. Conclusion**

41. Le Groupe d'experts invite la Commission du développement durable à examiner les conclusions et recommandations générales présentées ci-dessus ainsi que les propositions plus détaillées contenues dans les rapports des quatre groupes de travail, que le Gouvernement zimbabwéen soumettra dans un rapport distinct. Il espère que la Commission appuiera ces recommandations et propositions concrètes, favorisant ainsi une conception intégrée de la gestion des ressources en eau douce à tous les niveaux, et assurant un appui suffisant de la communauté internationale aux mesures prises au niveau national.

42. En outre, le Groupe d'experts recommande à la Commission d'inviter les pays à lui présenter, au plus tard en 2002, des informations sur leur politique de l'eau et leurs

plans en la matière, ainsi que sur les progrès de la mise en oeuvre.

---